

Evaluation des besoins globaux

RAPPORT PILOTE, OCTOBRE 2008



Réalités des réfugiés

*Répondre aux besoins des réfugiés et
des autres personnes relevant de la compétence
du HCR dans le monde*



UNHCR
The UN Refugee Agency

Réalités des réfugiés

Rapport sur l'évaluation des besoins globaux.

Répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde

EN 2009, LE HCR LANCE UNE ÉVALUATION annuelle des besoins globaux pour ses opérations dans le monde entier, afin d'obtenir une vision complète de l'état réel des réfugiés dans le monde et des personnes relevant de sa compétence. Le but est de passer en revue l'ensemble des besoins, les coûts nécessaires pour y répondre et les conséquences de toutes les lacunes. L'évaluation des besoins globaux servira de canevas pour planifier, prendre des décisions et agir avec les gouvernements, les partenaires, les réfugiés et les personnes relevant de la compétence du HCR et constituera également une base pour les actions du HCR en matière de plaidoyer et de collecte de fonds.

Début 2008, une initiative pilote dans ce cadre, réalisée à l'aide d'une méthodologie rigoureuse inspirée du Projet du HCR en matière de renforcement des capacités de protection a été menée dans huit pays – le Cameroun, l'Équateur, la Géorgie, le Rwanda, la Thaïlande, la Tanzanie, le Yémen et la Zambie. Elle était axée sur les besoins non satisfaits des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des rapatriés, des demandeurs d'asile et des apatrides.

Les résultats ont révélé une image claire des lacunes importantes et inquiétantes existant dans le domaine de la protection, y compris des besoins élémentaires comme l'hébergement, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'assainissement et les mesures de prévention contre la violence sexuelle. Ils ont montré qu'une proportion surprenante de 30% des besoins n'étaient pas satisfaits dans les pays pilotes, dont un tiers d'entre eux en matière

de services de base essentiels. Le HCR est déjà activement engagé dans ces secteurs, mais les niveaux requis ne sont pas atteints.

Les résultats ont montré une nécessité évidente d'améliorer et de garantir l'accès aux systèmes d'asile en renforçant les infrastructures d'accueil et les procédures, l'enregistrement, la délivrance de documents et la surveillance des frontières. La formation et le soutien technique sont également nécessaires pour renforcer la capacité des gouvernements de répondre de manière adéquate aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR. Les femmes et les enfants ont besoin d'une meilleure protection moyennant le renforcement des mesures de prévention et d'intervention en matière d'abus et de violence sexuels ainsi que des programmes de protection de l'enfance.

Pour assumer la responsabilité qui lui incombe de répondre aux besoins non satisfaits identifiés dans les huit pays pilotes, le HCR a inclus un montant supplémentaire de 63,5 millions de dollars dans son budget de 2009.

Parallèlement, tous les bureaux du HCR sur le terrain ont fourni une estimation de leurs dépenses prévues pour répondre à l'ensemble des besoins de toutes les populations relevant de la compétence de l'agence. Le montant total global, qui s'élève à 3,8 milliards de dollars, illustre clairement le fait qu'avec un budget annuel actuel financé à hauteur de 1,8 milliard de dollars, le HCR ne dispose que d'une partie des financements requis pour assumer ses responsabilités envers les 31,7 millions de personnes relevant de sa compétence.



Doté d'un budget d'exploitation actuel insuffisant pour financer toutes les interventions nécessaires, le HCR doit prendre des décisions difficiles pour fixer des priorités, au détriment des personnes pour la protection desquelles il est mandaté.

UNE MÉTHODOLOGIE PILOTE

Parmi les huit pays pilotes sélectionnés pour l'évaluation des besoins globaux entre mars et avril 2008, six pays avaient déjà été impliqués dans le Projet du HCR en matière de renforcement des capacités de protection, dont la méthodologie a été utilisée pour identifier et évaluer de façon détaillée les besoins non satisfaits ainsi que parvenir à un consensus avec les gouvernements, les partenaires et les personnes relevant de la compétence de l'agence sur la manière de combler les lacunes. Le Cameroun et le Rwanda ont été inclus, ces pays ayant été classifiés comme prioritaires par le Bureau Afrique.

Les besoins sont exprimés selon un nouveau format basé sur les résultats. Pour la présentation mondiale dans le cadre du cycle de planification 2010-2011, l'évaluation des besoins globaux s'appuiera sur Focus, l'outil de gestion du HCR basé sur les résultats, et sera fondée sur une méthodologie complète et consultative employée dans les huit pays pilotes.

L'évaluation des besoins globaux est cohérente avec les approches et les outils d'évaluation utilisés par les organisations humanitaires et les agences de développement du système des Nations Unies. L'évaluation des besoins globaux tire profit et contribue aux évaluations et aux processus de planification communs existant dans le cadre des Nations Unies, tels que le CAP/CHAP et le Cadre d'évaluation des besoins annexe, le CCA-UNDAF. ■

Principales conclusions de l'évaluation pilote des besoins globaux

- 30 % des besoins ne sont pas satisfaits
- Un tiers des besoins non satisfaits concernent les besoins élémentaires et les services essentiels

Des mesures sont nécessaires pour améliorer :

- La sécurité alimentaire et la nutrition
- La santé
- L'accès à l'eau potable – la construction ou la réhabilitation de puits
- L'assainissement – la construction ou la réhabilitation de latrines
- La distribution de produits non alimentaires
- L'accès à l'éducation – les subventions pour les élèves, les fournitures scolaires, les écoles ou les salles de cours supplémentaires, les enseignants supplémentaires

L'amélioration de la protection nécessite :

- Formation et soutien technique pour les gouvernements
- Accès amélioré et garanti aux procédures d'asile
- Meilleures infrastructures et procédures d'accueil
- Documents d'identité
- Surveillance des frontières
- Mesures de sécurité communautaire renforcées
- Soutien aux rouages de la justice

La prévention et la réponse aux abus et à la violence sexuels doivent être améliorées, notamment :

- Fourniture de bois de chauffage ou autre combustible
- Renforcement des programmes de protection de l'enfance
- Amélioration de la transmission des données et du suivi
- Création de maisons sûres
- Développement des possibilités d'autonomie pour les femmes

Evaluation des besoins globaux dans 8 pays pilotes

en USD

	TOTAL ESTIMATIF DES BESOINS GLOBAUX POUR 2009	CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL, DES NATIONS UNIES, DES ONG ET BI-LATÉRALES	BESOINS NON SATISFAITS EN 2009	MONTANT PROPOSÉ PAR LE HCR POUR COUVRIR LES BESOINS NON SATISFAITS	BUDGET PROPOSÉ PAR LE HCR À L'EXCOM 2009 INCLUANT L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX
CAMEROUN	18 914 087	3 900 000	6 769 520	3 000 000	11 244 567
EQUATEUR	13 554 325	2 998 677	3 722 184	3 722 184	10 555 648
GÉORGIE	125 000 000	80 480 000	39 443 144	28 800 000	33 876 856
RWANDA	14 711 761	2 670 506	5 036 221	3 384 708	10 389 742
THAÏLANDE	80 375 177	50 180 582	16 763 675	4 500 000	17 930 920
TANZANIE (REP. UNIE DE)	61 227 645	34 453 150	5 410 655	5 200 000	26 563 840
YÉMEN	24 471 354	2 250 000	13 290 999	10 000 000	18 930 355
ZAMBIE	16 075 473	2 588 748	4 912 718	4 912 718	13 486 725
TOTAL	354 329 822	179 521 663	95 349 116	63 519 610	142 978 653

ExCom est le Comité exécutif du HCR approuvant son budget.



Cameroun

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 3 millions de dollars

■ Réfugiés: 84 175 dont 64 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine, 14 000 réfugiés urbains originaires principalement du Tchad, du Nigeria, du Rwanda, de la République démocratique du Congo (RDC)

SITUATION

Le Cameroun accueille 84 000 réfugiés et 3 500 demandeurs d'asile originaires principalement des pays d'Afrique centrale. La majorité provient de la République centrafricaine voisine, un pays rongé par un conflit armé récurrent et une insécurité généralisée. Depuis 2005, le Cameroun a vu arriver, dans ses provinces de l'est et de l'Adamaoua, un afflux progressif de réfugiés en provenance de la République centrafricaine fuyant les bandits et les groupes rebelles qui attaquaient les installations mbororos, volaient leur bétail, enlevaient les femmes et les enfants contre des rançons. La malnutrition sévère et les taux de mortalité infantile sont élevés. Les réfugiés centrafricains sont dispersés dans plus de 60 installations réparties sur une zone de 30 000 kilomètres carrés, ce qui complique la distribution de l'aide humanitaire.

En février 2008, après une attaque des forces rebelles contre la capitale tchadienne N'Djamena, des milliers de Tchadiens ont fui au-delà de la rivière vers le Cameroun voisin. La plupart d'entre eux sont rentrés dans leur pays après que l'attaque rebelle ait été repoussée et la sécurité rétablie mais 5 000 réfugiés sont restés et ils sont assistés par le HCR dans le camp de Langui.

CONTEXTE POUR LA PROTECTION

LES RÉFUGIÉS URBAINS ET LES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE de la République centrafricaine ne vivent pas dans des camps. Ils sont victimes de persécutions et de harcèlements lors des contrôles de police parce que leurs certificats de réfugiés du HCR ne comportent pas les tampons officiels. Etant donné l'absence relative de sensibilisation au droit des réfugiés de la part de certaines autorités administratives, en particulier dans les zones frontalières, certains demandeurs d'asile sont susceptibles d'être renvoyés de force. Des campagnes ciblées de formation et de sensibilisation pour ces autorités sont essentielles pour améliorer cette situation.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LE CAMEROUN CONNAÎT UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ, avec peu d'opportunités d'emploi pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Beaucoup dépendent de l'aide du HCR. Ceux qui trouvent du travail font souvent face à des salaires impayés et à une absence de droits. Les femmes et les

« J'ai été témoin de tant de barbarie dans mon pays. Mes enfants ont été enlevés deux fois, j'ai été moi-même torturé. Je ne peux pas rentrer dans mon pays. La seule chose que je sais faire, c'est élever de bétail. Maintenant que je n'ai plus rien, je ne peux pas rentrer dans ce pays. »

Réfugié centrafricain à Gbiti, Cameroun.

fillettes peuvent être exposées à l'exploitation sexuelle et à d'autres abus. La situation économique fragile de nombreuses familles réfugiées accroît la violence domestique. Un programme de prévention et de réponse à la violence sexuelle et sexiste, lancé par le HCR en 2007 avec le soutien d'une ONG spécialisée, doit être développé en renforçant les mécanismes de réponse ainsi que les campagnes de sensibilisation et d'information. Un accent particulier devrait être mis



Des réfugiés nomades mbororos originaires de République centrafricaine, y compris l'enlèvement de leurs enfants par de

sur le renforcement des activités de protection de l'enfance. Les enfants réfugiés, en particulier ceux qui ont été victimes d'enlèvement, de torture et de brutalités en République centrafricaine, sont traumatisés et ils manquent de soutien psychologique.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LES RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DE LA RÉPUBLIQUE Centrafricaine dans l'est du Cameroun font face à une détérioration constante de leurs conditions de vie. Ils sont confrontés à un risque de malnutrition avec un taux de 17,2% de malnutrition sévère parmi les enfants réfugiés et les taux de mortalité dans certaines zones sont six à sept fois plus élevés que les seuils d'urgence dans certaines zones. Des interventions supplémentaires sont essentielles pour faire face aux problèmes de nutrition, en particulier parmi les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Les

■ Demandeurs d'asile : 3 500
— principalement originaires
des pays d'Afrique centrale

■ Camp : Langui — réfugiés
tchadiens

■ Bureaux du HCR : Délégation à Yaoundé •
bureaux de terrain à Bertoua, Garoua

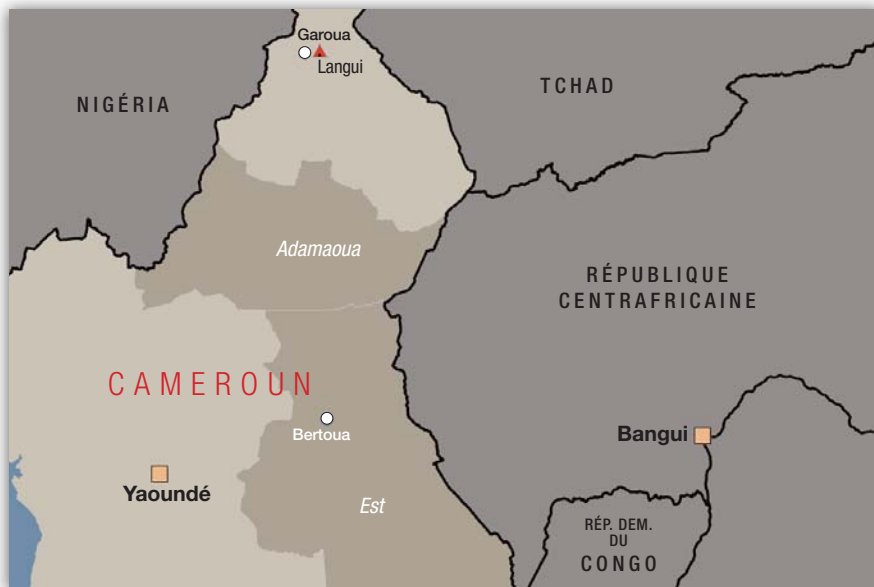
■ Législation internationale : Etat partie à la
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés
et à son Protocole de 1967 • Etat partie à la
Convention de l'Organisation de l'Unité africaine

(OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux
problèmes des réfugiés en Afrique

■ Législation nationale : juillet 2005, loi adoptée sur
la protection des réfugiés, décret pas encore signé



La République centrafricaine font des récits poignants de leurs
bandits contre d'énormes rançons.



Solutions durables

La situation sécuritaire dans la plupart des pays d'origine des réfugiés au Cameroun – en particulier en provenance de la République centrafricaine, du Tchad et de certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) – rend les réfugiés réticents à l'idée de rentrer chez eux. Des informations supplémentaires, notamment des visites de reconnaissance et de meilleurs dispositifs de retour pourraient encourager davantage de réfugiés à rentrer vers les lieux où la sécurité existe. Bien que la situation économique rende l'intégration sur place difficile, la formation professionnelle, les programmes d'alphabétisation et la collaboration avec d'autres organisations pour renforcer l'emploi et les activités pour l'autosuffisance pourraient améliorer les perspectives d'intégration au Cameroun pour de nombreux réfugiés.

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)

	USD
Environnement de protection favorable	170 612
Processus et documents de protection équitables	77 000
Protection contre la violence et l'exploitation	82 500
Besoins élémentaires et services essentiels	2 090 000
Participation communautaire et auto-gestion	431 430
Solutions durables	82 500
Relations extérieures	11 000
Support opérationnel	54 958
Total	3 000 000

participation réelle des femmes est considérablement plus limitée que celle des hommes. C'est particulièrement vrai pour les réfugiés centrafricains installés dans les provinces de l'est et de l'Adamaoua où la participation des femmes reste faible. D'autres projets communautaires, des campagnes de formation et de sensibilisation sont indispensables pour élargir la représentation des femmes et des groupes minoritaires dans les comités. Des activités pour l'autosuffisance partant des initiatives communautaires sont nécessaires pour améliorer les moyens de subsistance des réfugiés centrafricains dans l'est, en particulier la formation aux techniques agricoles de base pour les anciens éleveurs de bétail qui ont perdu leurs troupeaux ainsi que le financement de programmes de micro crédit. ■

taux de scolarisation sont bas, avec moins d'un tiers des filles inscrites à l'école. Des programmes de construction de bâtiments scolaires supplémentaires, de sensibilisation des parents aux bénéfices de l'éducation et de livraison de fournitures scolaires pourraient contribuer à combler ce fossé. Parmi les autres lacunes, on observe le manque d'accès aux soins de santé primaires, le manque de disponibilité de traitements antirétroviraux à l'échelle du pays pour les malades du VIH/SIDA, des approvisionnements inadéquats en articles sanitaires et non alimentaires ainsi que des quantités insuffisantes d'eau potable. Les conditions de vie de nombreux réfugiés urbains sont déplorables et il est nécessaire d'accorder d'urgence une attention à l'hébergement.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

Le HCR a soutenu la mise en place de comités de réfugiés représentatifs mais généralement la



Equateur

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 3,72 millions de dollars

- Réfugiés: 18 000
- Personnes dans une situation apparentée à celle des réfugiés: entre 130 000 et 140 000 Colombiens
- Demandeurs d'asile: 37 000

SITUATION

L'Equateur accueille la population de réfugiés la plus importante en Amérique latine, principalement des Colombiens. Entre 130 000 et 140 000 Colombiens vivent une situation apparentée à celle des réfugiés et ils ont besoin d'une protection internationale. Près de 18 000 d'entre eux sont reconnus comme réfugiés. Les autres attendent que leur demande d'asile soit traitée ou, dans la plupart des cas, ils n'ont jamais été enregistrés. De ce fait, il est très difficile de leur fournir une assistance.

En juillet 2008, le HCR et le Ministère équatorien des affaires étrangères ont organisé des entretiens élargis avec des réfugiés et des partenaires, afin d'élaborer un plan d'action global sur les deux prochaines années pour des dizaines de milliers de réfugiés en Equateur.

L'absence de documents d'identité a été l'un des défis identifiés au cours des entretiens. L'Equateur prévoit de lancer fin 2008 un programme d'enregistrement à grande échelle et de délivrer des documents d'identité aux personnes ayant besoin d'une protection internationale qui vivent dans des lieux isolés. Cela les aidera à avoir accès aux droits et aux services élémentaires et permettra au HCR de mieux planifier ses programmes d'assistance et d'intégration pour les réfugiés et les communautés d'accueil.

En Equateur, les réfugiés vivent côte à côte avec les communautés d'accueil équatoriennes. La moitié des réfugiés vit dans et autour des grandes villes tandis que l'autre moitié vit en zone rurale – certains dans des régions très reculées et sous-développées comme la jungle amazonienne équatorienne.

CONTEXTE POUR LA PROTECTION

DEPUIS 2000, IL Y A EU UNE FORTE AUGMENTATION du nombre de demandeurs d'asile, originaires principalement de Colombie, dans les régions frontalières du nord, ce qui a mis une pression considérable sur l'Equateur qui a continué de mener une politique cohérente d'ouverture des frontières pour les réfugiés. L'Equateur a récemment adopté une «politique sur l'asile» progressive afin de renforcer la protection des réfugiés. En 2008, pour avoir une vision complète de la situation, le gouvernement, avec le soutien du HCR, mènera une opération d'enregistrement, de détermination du statut de réfugié et de délivrance de documents d'identité pour les Colombiens ayant besoin d'une protection. Les communautés locales manifestent leur soutien et leur solidarité à l'égard des réfugiés, en particulier dans les régions situées le long de la frontière. Toutefois, dans les zones urbaines, les réfugiés sont souvent confrontés à la discrimination et à la marginalisation, car ils sont considérés comme mettant à rude épreuve une aide gouvernementale et humanitaire déjà tendue.

« Je suis malade et actuellement, je ne peux plus travailler. Cette carte d'identité de réfugié s'est révélée être une bénédiction pour nous ; nous pouvons maintenant la montrer à la police et ils voient que notre présence est légale dans ce pays. »

Un réfugié colombien, Equateur.

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ CONSTITUENT UNE préoccupation majeure. L'absence de documents d'identité limite l'accès à l'assistance et aux possibilités d'autosuffisance. De nombreux demandeurs d'asile ne savent pas qu'ils ont le droit de demander l'asile ou ils vivent dans des zones reculées et/ou ils ont peur de se présenter. Les communautés indigènes et afro-colombiennes, ainsi que les femmes seules et les jeunes filles, font partie des groupes les plus vulnérables et sont souvent victimes d'exploitation et d'abus. Les documents d'identité de réfugiés ne sont pas toujours reconnus par les autorités publiques, ce qui a des conséquences en termes d'accès aux droits et aux services de base. Malgré une législation favorable, les naissances et les mariages ne sont pas toujours systématiquement enregistrés pour les réfugiés. La nouvelle politique sur l'asile vise à remédier à ces problèmes.

Le système national d'asile doit être renforcé pour gérer de manière effective les demandes



■ Camps: aucun

■ Bureaux du HCR:

• Délégation: Quito • Trois bureaux de terrain: Lago Agrio, Esmeraldas, Ibarra • Le HCR est également présent à Cuenca et Santo Domingo de los Tsáchilas

■ Législation internationale: Etat partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 • Etat partie à la Convention de 1954 relative aux apatrides • Convention de l'OEA de 1964 relative à l'asile territorial

d'asile. La formation et le renforcement des capacités des autorités de police et à la frontière sont nécessaires pour garantir que des personnes ayant besoin d'une protection internationale, en particulier les personnes dépourvues de documents d'identité, puissent entrer dans le pays et avoir accès à l'asile.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LA SÉCURITÉ DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES EST faible pour de nombreuses raisons, notamment l'insécurité en Colombie voisine, l'importance des activités de trafic d'armes légères et de drogues ainsi que la capacité limitée des forces de l'ordre équatorienne dans ces régions. Les réfugiés ont peu confiance envers la police et le système judiciaire. Certains réfugiés se sont plaints de harcèlement, de détention arbitraire ainsi que de violence sexuelle et sexiste. La liberté de circulation peut également poser problème pour les personnes dépourvues de documents d'identité car des contrôles ad hoc accroissent le risque d'arrestation et de détention.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LES RÉFUGIÉS SONT BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES publics de développement, mais les conditions de vie sont généralement difficiles pour la population vivant dans les régions frontalières, en raison des carences de développement et des contraintes en matière d'accès aux services sociaux. L'aide humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes ayant besoin d'une protection internationale et des communautés d'accueil est insuffisante notamment à cause des difficultés d'accès aux régions reculées. Les mauvaises conditions de vie augmentent le risque d'exploitation sexuelle et d'autres formes d'abus. Les programmes d'hébergement existants peuvent seulement répondre aux besoins à court terme des personnes les plus vulnérables et de nombreux réfugiés souffrent également d'une nutrition insuffisante. Malgré une législation généreuse en matière de soins de santé et d'éducation, certains réfugiés ainsi que des Équatoriens n'ont pas accès aux services essentiels en raison du coût ou de la présence limitée de ces services dans les régions reculées. Les soins apportés aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à d'autres groupes présentant des besoins spécifiques restent insuffisants.



UNHCR / X. CREACH / ECU

Un bateau médical, financé par le HCR, se dirige vers des villages isolés situés le long de la rivière Putumayo en Equateur pour apporter, aux réfugiés colombiens et à la population locale, des services de santé dont le besoin se fait profondément ressentir.

Solutions durables

Compte tenu du niveau élevé de violence et d'insécurité dans plusieurs régions de Colombie, la plupart des réfugiés ne rentreront pas chez eux dans un avenir proche. L'intégration locale est la solution la plus réaliste. La législation nationale aide les réfugiés reconnus à avoir accès au droit de résidence permanente et à la citoyenneté. Les réfugiés sont également bénéficiaires des programmes publics de développement visant à améliorer les moyens d'existence et le soutien communautaire. Le Plan Equateur représente un exemple concret de cette politique. Il s'agit d'un programme national de développement global pour les régions frontalières du nord qui inclut les réfugiés et l'aide humanitaire parmi les domaines d'intervention prioritaires. La réinstallation régionale constitue également un outil important pour la protection et une solution durable pour les personnes ayant des besoins aigus de protection.

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)

	USD
Environnement de protection favorable	289 625
Processus et documents de protection équitables	1 068 091
Protection contre la violence et l'exploitation	295 000
Besoins élémentaires et services essentiels	451 000
Participation communautaire et auto-gestion	800 000
Solutions durables	392 724
Relations extérieures	—
Support opérationnel	425 744
Total	3 722 184

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES RÉFUGIÉS OFFICIELLEMENT RECONNUS ONT LE droit de travailler et leur situation relève des lois relatives au travail et à la sécurité sociale. Mais les opportunités sont limitées, particulièrement dans les régions frontalières, et l'accès à l'emploi peut être entravé pour des motifs de discrimination. Le gouvernement, avec le soutien du HCR, élabore des projets d'intégration et d'autosuffisance dans le cadre de ses programmes de développement plus larges. Les demandeurs d'asile et les réfugiés non enregistrés n'ont pas accès au travail légal et sont contraints de travailler dans le secteur informel, où ils risquent de subir exploitation et abus. ■



Géorgie

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 28,8 millions de dollars

■ Réfugiés: 1 047, originaires de la République tchétchène, Fédération de Russie

■ Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays: 277 000, dont 223 000 avant le conflit d'août 2008 (210 000 d'Abkhazie et 13 000 d'Ossétie du Sud) • 54 000 personnes déplacées en raison



UNHCR / R. HUMMEL / GEO

Cette femme déplacée âgée de 91 ans a fui l'Ossétie du Sud en 1991. Elle a trouvé abri dans le centre collectif Hotel Abkhazia à Tbilissi, la capitale géorgienne. Après 17 ans, elle y vit toujours, à l'étroit et dans des conditions de grande pauvreté.

« Les conditions de vie sont très dures dans le centre collectif. Les chambres sont surpeuplées. Je vis avec mon fils, ma belle-fille et mes petits-enfants dans un espace très limité. »

Une personne déplacée depuis longtemps en Géorgie.

Personnes déplacées et populations rapatriées

CONTEXTE POUR LA PROTECTION

LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION GÉORGIENS pour les personnes déplacées vont créer un nouveau cadre pour l'assistance aux personnes déplacées ainsi que des programmes pour aider à trouver des solutions durables, y compris par l'intégration locale. Pour leur mise en œuvre effective, les services gouvernementaux compétents, notamment le Ministère pour les réfugiés et l'hébergement (MRA), doivent être renforcés. La structure extrêmement centralisée du MRA empêche actuellement une réponse opportune aux problèmes liés aux personnes déplacées. La législation nationale relative aux personnes déplacées est, à certains égards, loin d'être conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur

de leur propre pays, en particulier dans les domaines suivants: le statut des personnes déplacées; les prestations sociales; l'hébergement; l'enregistrement et la protection contre l'expulsion. Les personnes déplacées font également l'objet de discrimination compte tenu de leur accès inégal aux terres agricoles.

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

LES PERSONNES DÉPLACÉES REÇOIVENT UNE ASSISTANCE sur la base de leur enregistrement auprès des autorités. Malheureusement, elles n'ont pas été correctement informées du programme d'enregistrement mené par le gouvernement en 2007, ce qui a entravé l'allocation de l'aide. La lenteur du processus d'enregistrement et les délais ont fait que certaines personnes déplacées

du conflit d'août 2008 et qui ne peuvent rentrer chez elles avant l'hiver

■ Demandeurs d'asile : 21

■ Apatrides : 1 340

■ HCR : en Géorgie depuis 1993 • 50 employés
• Six bureaux : Délégation à Tbilissi ; Tskhinvali en Ossétie du Sud ; Sukhumi ; Gali ; Zugdidi dans l'ouest de la Géorgie ; Akhmeta – près de la Vallée de Pankisi

■ Législation internationale : Etat partie à la

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 depuis août 1999, mais a fait une réserve énonçant que « avant le rétablissement complet de l'intégrité territoriale de la Géorgie, cette Convention n'est applicable que sur le territoire relevant de l'autorité de la Géorgie ».

ont reçu leur allocation mensuelle tardivement, voire pas du tout. Compte tenu des imperfections du processus, les données collectées sont également susceptibles d'être inexactes. Les personnes déplacées peuvent obtenir des documents d'identité individuels mais, pour des raisons financières, ce n'est pas possible en pratique.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

IL EXISTE PEU D'INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE de la violence sexuelle et sexiste au sein des populations déplacées et rapatriées mais des preuves empiriques indiquent que de nombreux incidents ne sont pas signalés, les victimes ne connaissant pas leurs droits et ayant peu confiance dans la police. La législation géorgienne relative à la violence domestique doit encore être mise en œuvre dans la pratique. Compte tenu des attitudes vis-à-vis de la violence sexuelle et du statut inférieur des femmes et des jeunes filles, il existe une pression sociale considérable pour empêcher que les affaires soient portées en justice. Dans de nombreuses zones de rapatriés, l'Etat de droit n'existe souvent pas, ce qui donne lieu à des taux de criminalité élevés. Des cas ont été signalés impliquant de facto des policiers dans des violations des droits de l'homme, comme des arrestations et des détentions arbitraires ainsi que des mauvais traitements envers les détenus.

Solutions durables

Quinze ans après les premiers conflits, les personnes déplacées vivent toujours dans l'oubli. En outre, 54 000 personnes parmi les personnes récemment déplacées risqueraient d'être déplacées à long terme. L'accent mis précédemment par la Géorgie sur le retour des personnes déplacées a limité les efforts en matière d'intégration locale, ce qui a affecté de manière négative leur situation socio-économique et a contribué à leur marginalisation. Le Plan d'action fournit un cadre pour remédier à ce problème, mais il faut renforcer les capacités pour que ce dernier soit effectivement mis en œuvre. Certaines personnes déplacées qui souhaitent rentrer chez elles ne peuvent pas le faire parce que leurs maisons sont occupées ou détruites.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LES PERSONNES DÉPLACÉES VIVENT DANS DES CONDITIONS très difficiles que ce soit dans des centres collectifs ou dans des hébergements privés, les services essentiels étant insuffisants. La plupart des personnes déplacées bénéficient d'une allocation mensuelle mais celle-ci ne suffit pas pour couvrir leurs besoins élémentaires. Après plus de 15 années de déplacement, un peu moins de la moitié d'entre elles vivent toujours dans des centres collectifs surpeuplés où les conditions sordides ne répondent pas aux normes minimales de l'hébergement. L'accès à l'eau est inadéquat, et les systèmes d'isolation contre le froid et d'évacuation des eaux usées ne fonctionnent pas. Les tensions liées à la surpopulation compliquent la vie de famille, les élèves ayant des difficultés pour étudier. De nombreux élèves ne vont même pas à l'école. Pour compliquer encore la situation, des centaines de personnes déplacées en raison des conflits antérieurs ont été expulsées des centres collectifs et beaucoup n'ont pas bénéficié d'un relogement ou d'une indemnisation adéquate. Certaines personnes déplacées vivant dans des habitations privées connaissent une situation aussi difficile. Les rapatriés en Abkhazie vivent dans des logements à l'espace limité, les infrastructures publiques sont médiocres et ils font part de leurs préoccupations en termes de sécurité. ▶

SITUATION

Le conflit entre la Géorgie et la Fédération de Russie début août 2008 a contraint quelque 127 000 personnes à fuir leur foyer dans l'ensemble de la Géorgie. Le HCR estime que 54 000 personnes parmi ces personnes déplacées sont susceptibles de rester déplacées à long terme, s'ajoutant ainsi à une population de 223 000 personnes déplacées déracinées depuis les conflits du début des années 90 en Ossétie du Sud et en Abkhazie.

La majorité des personnes déplacées dans les années 90 originaires de la région séparatiste d'Abkhazie vivent dans les régions frontalières tandis que les personnes déplacées

originaires d'Ossétie du Sud vivent dans la capitale géorgienne Tbilissi ou à Gori. De nombreuses personnes déplacées vivent dans des conditions déplorables, en particulier les 100 000 personnes déplacées hébergées dans des centres collectifs depuis très longtemps. Les autres personnes déplacées vivent dans des familles d'accueil, chez des amis, dans des logements en location ou ont leur propre habitation. La nouvelle vague de déplacements a accentué une situation d'hébergement déjà difficile.

Une mission de donateurs du HCR en avril 2008 avait estimé que les déplacés en Géorgie avaient des « besoins immenses ». Le

HCR collabore avec les autorités gouvernementales pour mener des stratégies de moyen terme visant à améliorer les conditions d'hébergement conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et au cadre juridique national.

Le 30 juillet 2008 – quelques jours seulement avant l'éclatement du dernier conflit – la Géorgie a adopté un Plan d'action pour les personnes déplacées qui s'appuie sur la Stratégie nationale pour les personnes déplacées adoptée en février 2007. L'adoption du Plan d'action montre que le gouvernement s'engage à

prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des personnes déplacées, en particulier dans les domaines de l'hébergement, de l'accès aux services sociaux et de l'éducation. Le Plan prévoit la création de conditions pour le retour des personnes déplacées dans la dignité et la sécurité ainsi que leur intégration et l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Ce Plan est le fruit de consultations entre différents acteurs pendant de longs mois et il invite explicitement la communauté internationale à aider le gouvernement en apportant soutien technique, expertise, aide humanitaire et financement.

Géorgie

Personnes déplacées et populations rapatriées

- ▶ Les services de santé pour les personnes déplacées et les rapatriés sont limités et difficiles d'accès, les médicaments sont chers. L'accès limité à l'eau potable, aggravé par un manque de sensibilisation sur la santé publique, provoque la propagation de maladies infectieuses. Les rapatriés en Abkhazie ont accès à un nombre limité de services sociaux, qui plus est, de mauvaise qualité, ce qui les conduit à retourner vers les zones sous le contrôle du Gouvernement géorgien où les services sociaux sont meilleurs ou à subir un déplacement secondaire vers l'Ossétie du Sud.

Les lacunes dans le domaine de l'éducation représentent un problème grave avec des conséquences à long terme pour les enfants déplacés et rapatriés. Beaucoup ne vont pas à l'école et

l'enseignement préscolaire n'existe quasiment pas. Les enseignants ont besoin d'une formation supplémentaire et il est urgent de réhabiliter les infrastructures scolaires.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LE NIVEAU D'ÉDUCATION DES PERSONNES DÉPLACÉES est beaucoup plus faible que celui de la population locale et les personnes très qualifiées sont souvent au chômage ou sous-employées. Les opportunités d'activités génératrices de revenus sont insuffisantes et, avec peu de capital, les personnes déplacées trouvent qu'il est difficile d'obtenir des crédits pour créer leur propre affaire. Ces problèmes sont aggravés par un manque d'informations parmi les personnes déplacées

SITUATION

La majorité des réfugiés en Géorgie sont des Tchétchènes ayant fui la République de Tchétchénie en Fédération de Russie en 1999 au cours de la deuxième guerre tchétchène. Environ 90% vit dans la vallée de Pankisi dont 20% dans des centres collectifs tandis que les autres vivent dans des familles d'accueil, chez des amis ou des proches. Une centaine d'autres vivent à Tbilissi, la capitale géorgienne.

Réfugiés en Géorgie

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

LA SITUATION POUR LES RÉFUGIÉS DANS LA VALLÉE de Pankisi est difficile. En raison du manque de structures d'accueil pour les demandeurs d'asile récemment arrivés, ceux qui cherchent une protection doivent se débrouiller avec une allocation minimale versée par le HCR. Cela empêche également le traitement rapide et efficace des demandes d'asile et incite de nombreuses personnes à quitter la Géorgie en prenant des risques considérables pour rechercher une protection ailleurs. Les procédures de détermination du statut de réfugié ne comportent pas suffisamment de garanties et les critères utilisés pour statuer sur les demandes ne sont généralement pas conformes aux normes internationales. Les décideurs ne bénéficient pas d'une formation systématique, ce qui affecte de manière négative le niveau de prise de décision. L'absence de documents officiels crée des problèmes pour les demandeurs d'asile, notamment en termes d'accès aux droits de base. Les réfugiés reconnus n'ont pas accès aux titres de voyage prévus par la Convention et ont des difficultés pour voyager en dehors de la Géorgie pour rendre visite à leur famille ou étudier. Ils peuvent aussi être confrontés à une arrestation et à des difficultés à leur retour. Les

difficultés pour enregistrer les mariages dans la communauté réfugiée peuvent conduire à des problèmes en matière de divorce, de droit de garde des enfants et de propriété.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LA PLUPART DES RÉFUGIÉS VIT DANS LA VALLÉE DE Pankisi et bien que l'amélioration de l'application de la loi ait accru la sécurité, les querelles familiales continuent de créer un problème de sécurité pour les réfugiés comme pour les locaux. Les organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent auprès des réfugiés estiment que la violence sexuelle et sexiste est généralisée et ne fait pas souvent l'objet de signalements mais l'absence de données précises limite les efforts pour développer des programmes globaux de prévention et de réponse. La mise en œuvre de la législation nationale relative à la violence domestique est lente. A ce jour, le gouvernement n'a pas financé la création d'un foyer sécurisé pour les victimes et les rescapées de la violence dans les communautés réfugiées et locales.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LES RÉFUGIÉS SOUFFRENT D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, de conditions de vie déplorables, d'absence



* Région séparatiste d'Ossétie du Sud

d'accès aux services sociaux et de faibles taux de scolarisation des enfants. La sécurité alimentaire est un problème reconnu mais il n'existe pas de chiffres précis sur les taux de malnutrition. Le modeste dispositif d'allocation d'aide en espèces par le HCR ne peut pas totalement faire face à ce problème, lequel est exacerbé par les moyens limités pour l'autonomie des réfugiés. Les conditions de vie dans les centres collectifs dans la vallée de Pankisi sont souvent déplorable, avec un manque d'électricité, d'eau, de toitures, de fenêtres et de portes adéquates. A Tbilissi, les réfugiés louent ou vivent dans des bâtiments dont la construction n'est pas terminée et qui ne répondent pas au niveau de vie minimal acceptable. Exclue de l'assurance santé nationale ou des soins de santé gratuits, les réfugiés dépendent des ONG pour l'aide médicale, mais celle-ci ne suffit pas pour satisfaire leurs besoins. Les taux de scolarisation des enfants réfugiés sont faibles pour un certain nombre de raisons, notamment les coûts liés à l'éducation, à l'éloignement de certains foyers et aux perceptions traditionnelles de la valeur de l'éducation pour les filles. Les certificats délivrés par les écoles fréquentées par les réfugiés ne sont souvent pas reconnus par les institutions publiques, ce qui limite les possibilités de faire des études supérieures ou de trouver un emploi.

Solutions durables

L'intégration locale constitue la solution durable la plus réaliste pour les réfugiés car il existe peu de perspectives de rapatriement ou de réinstallation. Cela nécessite toutefois un effort conjoint pour faire face à d'énormes défis, notamment améliorer l'accès aux programmes de santé publique, d'éducation et de protection sociale; renforcer les possibilités de gagner leur vie pour les réfugiés et les communautés d'accueil et améliorer la sensibilisation des réfugiés aux obligations et aux droits civils ainsi qu'aux procédures de naturalisation.

sur les opportunités qui existent. La dépendance de la population déplacée en raison des conflits antérieurs par rapport à l'aide extérieure a augmenté en même temps que la passivité. De ce fait, les hommes déplacés perdent l'estime d'eux-mêmes car ils ont davantage de difficultés à trouver un emploi que les femmes déplacées. Les soucis financiers et les incertitudes sur l'avenir mettent une pression psychologique énorme sur les adultes déplacés et rapatriés, avec des conséquences négatives sur leurs enfants. Les efforts pour engager des personnes déplacées sont généralement ponctuels. Sans la participation d'un plus grand nombre de personnes déplacées, y compris des femmes et des enfants, il se pourrait que les interventions ne ciblent pas de manière effective les besoins les plus urgents. ■

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)	USD
Environnement de protection favorable	1 470 000
Processus et documents de protection équitables	312 736
Protection contre la violence et l'exploitation	143 830
Besoins élémentaires et services essentiels	2 228 347
Participation communautaire et auto-gestion	5 863 514
Solutions durables	14 082 412
Relations extérieures	627 603
Support opérationnel	4 071 558
Total	28 800 000

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES RÉFUGIÉS DANS LES GORGES DE PANKISI SONT dans une situation psychologiquement démoralisante, en particulier ceux qui vivent dans des centres collectifs depuis plusieurs années. Ils n'ont pas d'accès effectif aux programmes de formation, ils ont peu d'opportunités d'améliorer leurs compétences et peu de possibilités de trouver un emploi, même s'ils ont le droit de travailler. Il existe seulement quelques programmes de micro crédit et d'activités génératrices de revenus pour encourager l'autonomie. L'ensemble de ces contraintes limite la capacité des réfugiés d'améliorer leurs conditions de vie et d'aller vers une intégration locale réelle. ■



Rwanda

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 3,38 millions de dollars

■ Réfugiés: 58 410 • RDC (55 620), Burundi (2 770)

■ Demandeurs d'asile: 630, principalement originaires de la RDC

■ Réfugiés urbains: 2 547

■ Camps: 4 plus deux centres de transit

SITUATION

La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile au Rwanda ont fui en raison des différents conflits et guerres qui ont déchiré la région des Grands Lacs au cours des trois dernières décennies. La plupart des réfugiés sont hébergés dans des camps et dépendent entièrement de l'aide internationale. Certains réfugiés qui vivent dans des centres de transit surpeuplés sont transférés dans des camps pour vivre dans de meilleures conditions. En décembre 2006, le regain de combats dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, à l'est de la RDC, a provoqué une nouvelle vague de réfugiés fuyant vers le Rwanda pour y trouver la sécurité. La plupart des réfugiés burundais pourraient cependant rentrer chez eux dans la sécurité. Le HCR encourage le retour au Burundi depuis juillet 2006. Le rapatriement de réfugiés rwandais – l'écrasante majorité en provenance de la RDC – a connu un ralentissement récemment. La plupart d'entre eux rentrent dans leurs régions d'origine.

CONTEXTE DE PROTECTION

L'ADHÉSION DU RWANDA À LA COMMUNAUTÉ d'Afrique de l'est, CAE, constitue un développement prometteur. Le projet de protocole de la CAE sur la liberté de circulation des personnes, s'il est adopté et appliqué, est susceptible d'offrir des solutions durables pour les réfugiés d'un pays de la CAE qui résident dans un autre pays. Il faut faire attention à ce que la multiplication des voies de migrations ne mettent pas en danger l'institution de l'asile.

Un cadre juridique et administratif existe pour les questions relatives aux réfugiés mais il y a des lacunes dans la mise en œuvre des procédures administratives qui ne sont pas conformes aux normes internationales, ce qui affecte l'offre de services en matière de protection. Le cadre n'est pas non plus adapté à la gestion des flux migratoires mixtes croissants en provenance de l'est et de la corne de l'Afrique.

Des investissements supplémentaires sont nécessaires dans les zones d'accueil de réfugiés pour améliorer les relations entre les populations locales et les réfugiés et minimiser les risques sécuritaires provoqués par les conflits liés à la pénurie de ressources. Il est également nécessaire de renforcer la capacité de surveiller le bien-être des rapatriés rwandais, principalement en provenance de la RDC, et de mettre en place un programme de réintégration suffisamment attractif pour garantir un retour durable.

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

L'ENREGISTREMENT DES RÉFUGIÉS ET DES DEMANDEURS D'ASILE doit être actualisé. Les procédures de détermination du statut de réfugié doivent être améliorées pour un renforcement de leur efficacité et une prise de décisions de bonne qualité. Des efforts accrus de plaidoyer, ainsi qu'un accord sur les documents appropriés à délivrer aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, sont également nécessaires. Le manque de documents entrave la liberté de mouvement et la protection des réfugiés.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LA CONCURRENCE ENTRE LES RÉFUGIÉS ET LA POPULATION locale pour le partage des rares ressources, en particulier l'abattage illégal des arbres et l'absence de bois de chauffage, nourrit les tensions et provoque des incidents sécuritaires. Les femmes



Les activités pour la protection de l'enfance au Rwanda ont besoin d'être renforcées, et particulièrement celles en faveur des enfants ayant des besoins spécifiques.

UNHCR / T. MAURER / 17438 / RWA

réfugiées, qui sont chargées habituellement du ramassage du bois de chauffage, risquent de subir des abus physiques et sexuels dans les forêts.

L'application de la loi et l'accès à la justice dans les camps souffrent d'un manque de ressources, notamment un personnel insuffisant – en particulier des officiers de police de sexe féminin – non qualifié et peu équipé. Par conséquent, les réfugiés se tournent vers leurs systèmes traditionnels basés sur la communauté pour la sécurité, ces derniers ne respectant pas toujours les normes internationales. La violence sexuelle et sexiste

■ Bureaux du HCR :
• Délégation à Kigali • un bureau extérieur à Kibuye • présence du HCR à Gisenyi et Cyangugu

■ Législation internationale : Etat partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 • Etat partie à la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique • a signé et ratifié

les Conventions de 1954 et de 1961 relatives à l'apatridie en 2006. Le cadre juridique et administratif n'est pas encore adapté pour prévenir et réduire l'apatridie

■ Législation nationale : loi nationale de 2001 relative aux réfugiés



continue à exister dans les camps, notamment le viol, le harcèlement sexuel, le mariage forcé et la violence domestique. Les réfugiés handicapés, les enfants séparés et non accompagnés ainsi que les personnes âgées sont particulièrement vulnérables. Bien que les cas de violence sexuelle et sexiste soient de plus en plus souvent signalés, la réponse de la police et l'accès à la justice sont très limités. Pour faire face à ces problèmes, il est nécessaire de renforcer la capacité de la police et d'accorder une aide juridique pour que les réfugiés puissent avoir accès aux tribunaux et y être représentés. ▶

« Les conséquences négatives des besoins non satisfaits incluent des préoccupations sécuritaires, surtout quand des réfugiés quittent le camp pour chercher du bois de chauffage et d'autres ressources, ce qui pourrait leur créer des problèmes avec la population locale. »

Le délégué du HCR, Rwanda

Rwanda



Solutions durables

Comme l'intégration locale n'est pas envisageable en raison de la pénurie de terres, le rapatriement et la réinstallation sont les seules options poursuivies. La plupart des Burundais peuvent potentiellement rentrer en toute sécurité, à l'exception de quelques cas. Le rapatriement des réfugiés originaires de la RDC dépend de la situation sécuritaire et des évolutions politiques, mais la situation au Nord Kivu reste, dans l'ensemble, instable et n'est actuellement pas propice au retour dans la sécurité. La réinstallation sera étudiée dans certains cas. Une cartographie complète des réfugiés de RDC permettrait d'identifier les catégories de réfugiés dont les besoins de protection et de solution ne peuvent pas être satisfaits dans leur pays d'origine ou au Rwanda et qui nécessiteraient une réinstallation. Le manque de capacité pour mener cet exercice représente toutefois une contrainte.

Des activités de protection de l'enfance doivent être développées, en particulier pour l'identification des enfants ayant des besoins spécifiques notamment les mineurs non accompagnés, la délivrance de documents, l'enregistrement, les dispositifs de placement, la recherche des membres de la famille et la réunification familiale. Les besoins des enfants doivent être pris en compte de manière plus résolue afin de réduire le risque qu'ils soient exploités.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CONSTITUE UNE PRÉOCCUPATION essentielle, les rations du Programme alimentaire mondial s'avérant souvent la seule

source de nutrition pour les réfugiés. Les rations sont souvent échangées sur le marché local contre d'autres produits, ce qui peut conduire à une malnutrition. Les approvisionnements en eau pour le camp sont insuffisants et devraient être mis en conformité avec les normes du HCR. Il existe des manques importants en matière de ressources médicales, y compris pour les examens spécialisés et les tests en laboratoire. La réponse aux besoins des réfugiés qui souffrent de maladies chroniques est souvent inadéquate. Presque tous les camps connaissent une situation désastreuse dans le domaine de l'assainissement, ce qui est en partie dû au terrain rocailleux, à la pénurie de terres et aux installations sanitaires insuffisantes. Cette situation crée des problèmes de santé au sein de la population du camp.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES RÉFUGIÉS SOUFFRENT D'UN SYNDROME DE dépendance important du fait d'un environnement instable et de leur avenir incertain. Des exercices de sensibilisation sont nécessaires pour encourager tous les groupes de la population réfugiée à participer aux affaires de la communauté. Des activités génératrices de revenus devraient être proposées aux réfugiés, ce qui leur permettrait de devenir autonomes dans l'attente d'une solution à long terme. Pour accompagner ce processus, des données relatives aux différentes capacités des réfugiés doivent être recueillies. ■

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)

	USD
Environnement de protection favorable	578 000
Processus et documents de protection équitables	258 000
Protection contre la violence et l'exploitation	593 760
Besoins élémentaires et services essentiels	1 216 460
Participation communautaire et auto-gestion	—
Solutions durables	112 000
Relations extérieures	—
Support opérationnel	626 488
Total	3 384 708



Thaïlande

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes : 4,5 millions de dollars

SITUATION

La situation des réfugiés du Myanmar en Thaïlande est l'une des situations les plus anciennes au monde. La plupart d'entre eux – principalement d'ethnie karen et karenni – ont fui le Myanmar entre 1984 et 1999 et vivent depuis plus de deux décennies dans neuf camps fermés, gérés par le gouvernement le long de la frontière. La Thaïlande est l'objet de l'un des programmes en cours les plus importants au monde en matière de réinstallation des réfugiés, avec plus de 30 000 réfugiés réinstallés dans des pays tiers – principalement l'Australie, le Canada et les États-Unis – depuis janvier 2005.

CONTEXTE DE PROTECTION

LES RÉFUGIÉS SONT CONSIDÉRÉS COMME DES IMMIGRANTS ILLÉGAUX et ils ont seulement l'autorisation de rester dans le pays en vertu de règlements administratifs et à la discrétion du pouvoir exécutif. Quelque 123 500 réfugiés et demandeurs d'asile du Myanmar vivent dans neuf camps fermés, situés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. Les réfugiés urbains non originaires du Myanmar qui trouvent leur propre hébergement dans les environs de Bangkok, la capitale, sont particulièrement vulnérables aux arrestations et aux détentions.

Un nombre relativement important de nouveaux arrivants en provenance du Myanmar, estimé à quelque 25 000, non enregistrés dans les camps, attendent que leur demande soit examinée par le gouvernement. Pour les demandeurs d'asile et les réfugiés originaires d'autres pays, il n'y a pas d'examen ou d'enregistrement par le gouvernement. En vertu d'une loi modifiée relative à l'enregistrement civil entrée en vigueur le 23 août 2008, les enfants réfugiés et demandeurs d'asile nés en Thaïlande ont la possibilité d'être officiellement enregistrés à leur naissance. Cela nécessite toutefois un certificat de naissance et il existe un retard important dans la délivrance de ces certificats pour les enfants réfugiés nés dans les camps.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LES RÉFUGIÉS BASÉS DANS LES camps ne sont pas autorisés à quitter les camps. Une obligation prolongée de rester enfermés dans ces camps isolés génère des frustrations et crée un environnement propice à la violence et à divers abus. Le viol, la violence domestique (à des niveaux élevés) et les abus de substances toxiques font partie des problèmes chroniques. Les réfugiés vulnérables – les femmes en danger, les personnes

handicapées, les enfants non accompagnés et séparés – sont particulièrement sujets à la violence et aux abus. Des projets visant à prévenir et à répondre à la violence sexuelle et sexiste doivent s'inscrire dans la durée. Les mécanismes de justice traditionnelle et/ou basée dans les camps ne protègent pas correctement les victimes de violence sexuelle et sexiste ou d'actes criminels. Ces facteurs, couplés aux opportunités limitées de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations, incitent les réfugiés à s'aventurer à l'extérieur des camps. C'est une activité à haut risque, qui expose les réfugiés à de nombreuses menaces pour leur sécurité, notamment des arrestations, des détentions, un refoulement éventuel dans certains cas, diverses formes d'exploitation, d'abus sexuel et une traite éventuelle.





Thaïlande

■ Réfugiés : 113 760 dont 1 800 réfugiés urbains, principalement du Myanmar

■ Demandeurs d'asile : 9 600

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes : 4,5 millions de dollars



On observe une baisse de qualité de l'éducation pour les enfants réfugiés dans les camps en Thaïlande car les professeurs qualifiés quittent le pays aux fins de réinstallation.

« Si c'est possible, je souhaiterais vraiment que nous recevions des lits pour l'hôpital. Actuellement nous n'avons pas de lits et les patients doivent coucher par terre sur des matelas. Ils doivent même apporter leurs propres nattes de couchage, leurs couvertures et leurs moustiquaires. »

Un réfugié du Myanmar et médecin-chef d'un hôpital de camp, Thaïlande

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

ENFERMÉS DANS DES CAMPS SANS AUCUNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI LÉgal, les réfugiés dépendent de l'aide humanitaire. Les augmentations continues des prix des denrées de base et la crise alimentaire mondiale exacerbent les manques existant en matière de fourniture d'un soutien matériel de base et de services, avec des conséquences néga-

■ Camps : 9 gérés par le gouvernement

■ HCR : 166 employés • présent depuis 1975 • Bureau régional à Bangkok • 3 bureaux extérieurs • présence à Mae Sariang

■ Législation internationale : Etat non partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou son Protocole de 1967 • Etat non partie aux Conventions relatives à l'apatridie



UNHCR / R. ARNOLD / 19574 / THA

tives pour les réfugiés. Ces manques pourraient contraindre les réfugiés à rechercher du travail à l'extérieur des camps, ce qui leur fait courir un risque pour leur sécurité.

La réinstallation conduit au départ et à la pénurie de personnel médical et d'enseignants formés et qualifiés parmi les réfugiés. La perte et la rotation importante des enseignants, combinées à des

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)		USD
Environnement de protection favorable		230 000
Processus et documents de protection équitables		393 686
Protection contre la violence et l'exploitation		841 850
Besoins élémentaires et services essentiels		500 000
Participation communautaire et auto-gestion		122 000
Solutions durables		2 002 989
Relations extérieures		92 656
Support opérationnel		316 819
Total		4 500 000

infrastructures scolaires défectueuses et à une insuffisance de fournitures scolaires, sont à l'origine du déclin de la qualité de l'éducation. Les services de santé sont également touchés et ils sont incapables de répondre aux besoins des réfugiés présentant des problèmes psychologiques. On s'attend à ce que le niveau global de frustration augmente parmi les réfugiés, conduisant à davantage de tensions et d'incidents de protection dans les camps. Les lacunes dans l'offre de services de soutien aux personnes présentant des risques spécifiques exacerberont leur vulnérabilité.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES COMITÉS DES CAMPS ET LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ne possèdent pas les compétences, la formation et les ressources requises pour assumer les responsabilités qui leur incombent dans tous les aspects de la gestion du camp.

Les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires sont sous-représentés dans les comités des camps. En l'absence de participation réelle, leurs préoccupations particulières et leurs besoins spécifiques pourraient être oubliés. La réinstallation a eu un impact sur les comités des camps et les organisations communautaires en provoquant une perte de mémoire institutionnelle et d'expertise. Des projets générateurs de revenus à petite échelle sont mis en œuvre, mais l'absence de conditions préalables nécessaires pour obtenir des moyens d'existence durables dans l'enceinte d'un camp empêche de lancer des activités dans ce cadre. ■

Solutions durables

Pour la grande majorité des réfugiés en Thaïlande, le retour au Myanmar a peu de chance de se réaliser dans un avenir prévisible. L'intégration locale n'est pas autorisée bien que le gouvernement ait exprimé sa volonté de permettre le développement de la formation professionnelle et la possibilité de mener des activités pour l'autosuffisance des réfugiés basés dans les camps – mais pas à l'extérieur des camps. Actuellement, la réinstallation est la seule solution durable disponible. Un nombre important de réfugiés est réinstallé – plus de 30 000 depuis janvier 2005 – et la tendance est à la hausse, avec une prévision de 30 000 demandes déposées auprès du HCR et 18 000 départs par an.



Tanzanie

[RÉPUBLIQUE UNIE DE]

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes : 5,2 millions de dollars

■ Réfugiés : 294 100, principalement originaires du Burundi (228 000), de RDC (65 000), de Somalie (1 000)

■ Demandeurs d'asile : 120

SITUATION

La République-Unie de Tanzanie connaît l'une des situations de réfugiés les plus anciennes en Afrique et accueille des réfugiés fuyant les conflits violents dans la région des Grands Lacs depuis près de 50 ans. Au paroxysme de la crise la plus récente, qui a débuté au début des années 90, près de 500 000 Burundais ont cherché refuge en Tanzanie voisine.

Récemment, avec une nouvelle dynamique de rapatriement vers la RDC et le Burundi et, dans une moindre mesure, de réinstallation, la population de réfugiés dans les camps continue à diminuer. Par ailleurs, les camps sont fermés et consolidés.

L'opération de rapatriement du HCR pour les réfugiés burundais en Tanzanie, qui a commencé en 2002, a atteint le nombre de 300 000 en mars 2008 – une étape déterminante dans les efforts visant à trouver une solution durable. Depuis fin 2005, date du démarrage du rapatriement organisé vers la RDC, plus de 50 000 Congolais sont rentrés chez eux.

Le HCR et la Tanzanie recherchent également d'autres solutions globales pour de nombreux réfugiés burundais parmi les 218 000 qui ont fui leur pays en 1972 et qui vivent dans trois installations autonomes et pour quelque 1 000 Somaliens bantous qui vivent dans une autre installation.

80% des Burundais arrivés en 1972 ont indiqué qu'ils souhaitent rester et solliciter la citoyenneté tanzanienne, les 20% restants préférant le rapatriement au Burundi.

CONTEXTE DE PROTECTION

LA LOI TANZANIENNE DE 1998 ET LA POLITIQUE tanzanienne relatives aux réfugiés sont globalement conformes aux principes du droit international des réfugiés, à l'exception de certaines dispositions : d'une part, l'exigence selon laquelle les réfugiés et les demandeurs d'asile restent à l'intérieur de zones désignées et d'autre part, les restrictions sur leur droit du travail qui les limitent à des activités génératrices de revenus de petite échelle à l'intérieur des camps de réfugiés. Du fait de ces restrictions, les réfugiés dépendent entièrement de l'aide humanitaire. En outre, le cadre légal et réglementaire s'avère insuffisant pour faire face à l'augmentation des flux migratoires mixtes vers la Tanzanie. Par conséquent, les réfugiés peuvent être traités comme des immigrants illégaux et pourraient se voir privés de l'accès aux

procédures d'asile, mis en détention ou expulsés pour être entrés illégalement dans le pays. Dans les zones frontalières, certains fonctionnaires ne sont pas assez sensibilisés aux principes de protection des réfugiés et la capacité d'intervention en cas d'urgence est insuffisante pour répondre à un afflux soudain de demandeurs d'asile.

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

IL Y A EU DES AMÉLIORATIONS en termes de procédure d'asile mais des lacunes doivent être comblées pour garantir que les décisions soient rendues de manière efficace et conformément aux normes internationales. La connaissance du droit international des réfugiés par les membres de la Commission nationale d'éligibilité, laquelle statue sur les demandes d'asile, doit être renforcée pour garantir la qualité des décisions.

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)	USD
Environnement de protection favorable	2 534 162
Processus et documents de protection équitables	—
Protection contre la violence et l'exploitation	476 043
Besoins élémentaires et services essentiels	163 505
Participation communautaire et auto-gestion	—
Solutions durables	2 026 290
Relations extérieures	—
Support opérationnel	—
Total	5 200 000



■ Camps et installations: 4 camps dans le nord-ouest de la Tanzanie • 3 « anciennes zones d'installation » accueillant des réfugiés burundais arrivés en 1972 • une installation accueillant des Somaliens

■ HCR: 243 employés • Délégation à Dar Es Salaam • une sous-délégation • 6 bureaux extérieurs • 2 unités sur le terrain

■ Législation internationale: Etat partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967 • Etat partie à la

Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique

■ Législation nationale: Loi tanzanienne de 1998 relative aux réfugiés



Le manque de vêtements et d'uniformes scolaires pour les enfants dans les camps de réfugiés en Tanzanie a un impact négatif sur le taux de scolarisation.

UNHCR / E. WOLFGARIUS / TZA

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LA SITUATION SÉCURITAIRE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR des camps est généralement calme et stable mais les régions accueillant des réfugiés continuent de connaître certains problèmes de sécurité. Le maintien de la sécurité dans les camps de réfugiés est compromis, notamment parce que les autorités en charge de l'immigration et du maintien de l'ordre ont une mobilité réduite dans la mesure où elles manquent de véhicules. La violence sexuelle et sexiste est répandue, notamment le viol, la tentative de viol, le harcèlement sexuel, le mariage forcé et la violence domestique. Les personnes handicapées, les enfants séparés et les mineurs non accompagnés sont particulièrement vulnérables. Des évaluations participatives révèlent de graves problèmes de protection concernant certains mineurs non accompagnés et des enfants séparés qui subissent des abus de la part des tuteurs, notamment l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Les réfugiés handicapés subissent des discriminations et ils sont isolés du reste de la communauté.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LA POLITIQUE D'ENFERMEMENT DANS DES CAMPS ET les restrictions au droit du travail rendent les réfugiés totalement dépendants de l'aide fournie par le HCR et ses partenaires. Cela contribue à

Solutions durables

Des niveaux importants de rapatriement sont attendus en 2009, avec environ 25 000 réfugiés burundais et 40 000 réfugiés congolais qui souhaitent rentrer chez eux depuis les camps. Des véhicules supplémentaires, davantage de carburant et des réparations sur les routes sont nécessaires pour faciliter ces mouvements. Le retour ne constitue toutefois pas une solution sûre et durable pour quelque 41 600 réfugiés. L'identification de leurs besoins spécifiques de protection et de la solution durable la plus appropriée nécessite un projet de cartographie complet, d'impact rapide et élevé mais le personnel est insuffisant. En outre, l'échelle actuelle des salaires pour le personnel des partenaires d'exécution est inférieure aux normes acceptables, ce qui compromet potentiellement leur présence continue et la qualité de leurs interventions aux côtés de réfugiés.

la violence sexuelle et sexiste dans les camps, y compris la prostitution comme moyen de survie. Les réfugiées sont également exposées à un risque important de viol et de harcèlement lorsque, par besoin de combustibles ou de revenus, elles sortent des camps. Certaines familles vont jusqu'à vendre leurs rations alimentaires pour acheter du bois de chauffage ou du charbon, ce qui affecte leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Le manque de vêtements et d'uniformes scolaires a un impact négatif sur les taux de scolarisation et rend les jeunes filles encore plus vulnérables à l'exploitation sexuelle et à la prostitution comme moyen de survie pour payer les vêtements et les uniformes. Les mauvaises conditions de vie contribuent au taux relativement élevé de pneumonie, une cause majeure de mortalité infantile.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES FEMMES CONTINUENT DE JOUER UN RÔLE LIMITÉ dans les décisions de la communauté malgré une sensibilisation en cours aux processus d'émancipation des femmes. Cela compromet la possibilité de veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits et leurs capacités pleinement réalisées. Les opportunités d'autosuffisance sont limitées en raison de la politique d'enfermement dans les camps. ■



Yémen

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 10 millions de dollars

SITUATION

Le Yémen a une politique généreuse de porte ouverte à l'égard des réfugiés mais l'évaluation des besoins globaux a montré des lacunes importantes en termes de besoins élémentaires et de services essentiels pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. La forte tendance à la hausse du nombre de personnes qui traversent le golfe d'Aden sur des bateaux de passeurs au sein d'un flux migratoire mixte – principalement en provenance de Somalie et d'Éthiopie – ne montre aucun signe d'apaisement, ce qui met à rude épreuve les ressources très limitées du Yémen. Selon les hypothèses basses, 150 000 Somaliens pourraient se trouver au Yémen, bien qu'ils ne soient pas tous nécessairement des réfugiés.

Pour la plupart, les réfugiés vivent dans les zones urbaines autour de la capitale Sana'a et dans la banlieue de Basateen dans la ville portuaire d'Aden. Une minorité vit dans le camp isolé de Kharaz, situé à 165 kilomètres au sud-ouest d'Aden.

La situation des réfugiés urbains et des demandeurs d'asile au Yémen est difficile, les opportunités d'emploi sont rares et les conditions de travail sont très dures. Pour survivre, quelques femmes réfugiées dans les zones urbaines sont obligées de recourir à la prostitution comme moyen de survie et certains enfants mendient dans les rues. Les nouveaux arrivants, en particulier les Éthiopiens, sont parfois détenus pour entrée irrégulière et/ou sont expulsés sans examen adéquat de leurs besoins de protection. L'attitude de la population envers les réfugiés se durcit, les réfugiés étant présentés comme des criminels et des porteurs de maladies.



CONTEXTE DE LA PROTECTION, PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

IL N'EXISTE PAS D'ORGANE ADMINISTRATIF UNIQUE chargé des questions de réfugiés et d'asile au Yémen. Les certificats de réfugiés du HCR pour les réfugiés non somaliens ne sont pas systématiquement reconnus par les différents services publics, ce qui crée des risques d'arrestation, de détention ou de refoulement pour les réfugiés. Les réfugiés ne bénéficient pas non plus des titres de voyage prévus par la Convention. Ceux qui veulent quitter le pays se voient délivrer un laissez-passer de sortie, un document qui ne leur permet pas de rentrer de nouveau dans le pays.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

LES RÉFUGIÉS QUI VIVENT DANS LE CAMP DE KHARAZ et dans les zones urbaines sont confrontés à divers

■ Réfugiés: 86 020, principalement originaires de Somalie (82 720), d’Ethiopie, d’Erythrée, d’Iraq ainsi que des Palestiniens

■ Demandeurs d’asile: 3 500

■ Camps: 1 –Kharaz (10 400 réfugiés)

■ Personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays: 77 000 –environ 20% dans six camps à Sa’ada City.

■ Législation internationale: Etat partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

■ Législation nationale: aucun instrument législatif



UNHCR / J. BJÖRGVINSSON / 16942 / YEM

Après avoir survécu à la périlleuse traversée du golfe d’Aden, des réfugiés somaliens et éthiopiens doivent faire face à des conditions difficiles dans le camp isolé de Kharaz ou dans des zones urbaines.

«De toutes façons je suis mort; si je survis à la traversée en bateau, ensuite j’aurai peut-être 1% de chances de vivre.»

Des réfugiés effectuant la dangereuse traversée du golfe d’Aden expliquent à un employé du HCR en charge de la protection à Aden, Yémen, pourquoi ils prennent ce risque.

problèmes sociaux et sécuritaires, notamment la violence sexuelle et sexiste, la criminalité et les abus de drogue. Ces problèmes sont aggravés par le manque de qualification des fonctionnaires de police et des programmes en nombre insuffisant, en particulier pour lutter contre les abus sexuels et la violence. Dans les zones urbaines, les enfants non accompagnés livrés à eux-mêmes sont confrontés à un grave danger de violence et d’abus.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

LES RÉFUGIÉS ONT TRÈS PEU D’OPPORTUNITÉS d’améliorer leurs moyens d’existence et de devenir autosuffisants. Les femmes trouvent du travail principalement comme employées domestiques. Leurs conditions de travail sont très difficiles: elles sont confrontées aux risques d’abus et de violence sexuels. Les réfugiés hébergés dans le camp isolé de Kharaz dépendent des rations alimentaires qui sont insuffisantes pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Ils ont un accès limité aux marchés locaux. Si les services de santé primaires sont fournis par le HCR et ses partenaires, la plupart des réfugiés ont un accès très limité aux hôpitaux et aux traitements spécialisés. Les financements pour

les réfugiés présentant des besoins spécifiques, notamment les handicapés, sont insuffisants, ce qui limite leur accès à l’éducation, aux services de santé et aux services sociaux.

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LES RÉFUGIÉS DÉPENDENT LARGEMENT DE L’AIDE internationale pour les services essentiels. Les efforts pour renforcer l’autogestion des réfugiés sont insuffisants et échouent souvent, en raison d’un état de dépendance de long terme et d’un manque de connaissances et de formation en matière d’approches basées sur la communauté. Bien que des comités de réfugiés aient été mis en place dans les camps, ainsi que dans les zones urbaines, ils ont une capacité limitée et ne peuvent participer activement à la gestion des affaires de leurs communautés. Les Ethiopiens oromos dans le camp de Kharaz se sentent isolés et ne sont pas bien représentés dans les comités, ce qui conduit à des tensions entre les communautés somalienne et éthiopienne. Les jeunes réfugiés, dans les zones urbaines comme dans les

L’ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)	USD
Environnement de protection favorable	1 373 940
Processus et documents de protection équitables	738 573
Protection contre la violence et l’exploitation	728 499
Besoins élémentaires et services essentiels	5 309 289
Participation communautaire et auto-gestion	1 355 412
Solutions durables	118 627
Relations extérieures	71 176
Support opérationnel	304 483
Total	10 000 000

camps, manquent d’activités répondant à leurs besoins spécifiques ou permettant leur participation active, ce qui contribue à susciter des comportements anti-sociaux et de la criminalité. ■

Solutions durables

En raison de la situation sécuritaire précaire en Somalie et de l’exode continu de réfugiés, il est improbable que les réfugiés somaliens rentrent chez eux dans un avenir proche. La loi yéménite ne reconnaît pas l’intégration sur place des réfugiés mais l’amélioration des possibilités de devenir autonomes et de gagner leur vie pourrait aider les réfugiés à devenir socialement et économiquement intégrés.



Zambie

Financements nécessaires dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux pour combler les lacunes: 4,91 millions de dollars

■ Réfugiés: 77 840, originaires principalement de RDC (38 180) et d'Angola (23 060) • également du Rwanda, du Burundi, de Somalie et d'autres nationalités.

■ Camps et installations: 4

SITUATION

La Zambie a commencé à accueillir des réfugiés fuyant les guerres dans les pays voisins, deux années seulement après son indépendance en 1964. Depuis lors, les opérations du HCR n'ont jamais cessé, leur ampleur variant selon les exigences de la situation. Le maximum a été atteint en 2001, lorsque la Zambie accueillait plus de 280 000 réfugiés – principalement originaires de la République démocratique du Congo (RDC) et de l'Angola.

Compte tenu de l'amélioration de la stabilité politique et de la sécurité dans plusieurs pays d'origine des réfugiés, l'opération de rapatriement librement consenti du HCR a aidé des dizaines de milliers de personnes à rentrer au Rwanda, au Burundi, en Ouganda et plus particulièrement en Angola et en RDC ces dernières années. En août 2008, le nombre de réfugiés en Zambie atteignait environ 88 000, soit une baisse notable.

Dans le cadre de la politique gouvernementale, la plupart des réfugiés sont accueillis dans des camps et des installations: les Congolais sont hébergés dans les camps de Kala et de Mwangé au nord, tandis que les réfugiés angolais vivent principalement dans les installations pour réfugiés de Mayukwayukwa (95 %) et Meheba (57 %) dans les provinces de l'ouest et du nord-ouest. Il existe également des réfugiés urbains dans les villes, en particulier à Lusaka.

Le programme de rapatriement des Angolais géré par le HCR a permis le retour de 74 000 réfugiés avec l'aide du HCR et du gouvernement sur la période allant de 2003 à 2007. Actuellement, l'accent est

CONTEXTE DE PROTECTION

DE NOMBREUSES DISPOSITIONS DE LA LOI RELATIVE À l'immigration et à l'expulsion se recoupent avec celle concernant le contrôle des réfugiés. Les cas de réfugiés et des demandeurs d'asile peuvent être traités selon l'ancienne loi dont l'application n'est pas compatible avec les principes internationaux de protection. Il est encourageant de noter que le gouvernement reconnaît la nécessité de remplacer la loi de 1970 relative au contrôle des réfugiés par une législation complète conforme aux principes internationaux de protection et d'harmoniser l'ensemble de la législation zambienne relative aux réfugiés. Les efforts menés actuellement pour le plaidoyer, les conseils et l'aide techniques sont essentiels pour atteindre les résultats requis.

PROCESSUS ET DOCUMENTS DE PROTECTION ÉQUITABLES

LA ZAMBIE ENREGISTRE LES RÉFUGIÉS ET LES DEMANDEURS D'ASILE, le HCR jouant un rôle consultatif, apportant des conseils techniques, élaborant les procédures à suivre et supervisant le processus d'enregistrement. Avec l'aide du HCR, le gouvernement s'efforce d'améliorer le système, notamment pour délivrer des documents d'identité à tous les réfugiés adultes enregistrés; améliorer la qualité moyenne des données d'enregistrement recueillies dans les camps; établir des critères plus clairs pour identifier les personnes ayant des besoins spécifiques et obtenir des données d'enregistrement complètes sur les réfugiés installés par leurs propres moyens. La délivrance de

mis sur le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais et, depuis mai 2007, près de 13 000 réfugiés sont rentrés en RDC.

Pour le nombre relativement limité de réfugiés sans perspective de rapatriement librement consenti ou d'intégration locale et ayant des besoins particuliers de protection, la réinstallation peut représenter une solution. En 2007, 446 réfugiés – principalement originaires de RDC – ont été réinstallés et quelque 1 200 réfugiés pourraient avoir besoin d'une réinstallation en 2008. En outre, nous espérons que le Gouvernement zambien accordera des permis de séjour à certaines catégories de réfugiés en 2008,

créant ainsi un climat propice à la mobilisation d'un soutien accru des donateurs en faveur de l'intégration des réfugiés.

L'évaluation des besoins globaux réalisée début 2008 a toutefois identifié un certain nombre de lacunes dans les opérations existantes et il serait souhaitable que les financements dans le cadre de cette initiative contribuent à combler ces besoins non satisfaits et les insuffisances en termes de protection.

Dans le secteur de la santé, les priorités portent sur la nutrition, la malaria, la maternité sans risque, la lutte contre le VIH/SIDA et l'amélioration

certificats de naissance et de décès a également besoin d'être améliorée.

Le nombre de réfugiés congolais – basés dans des camps ou installés par leurs propres moyens – n'est pas encore connu de manière exacte, ce qui a des implications pour la planification du travail et des ressources ainsi que la conception de solutions durables. Les réfugiés non enregistrés risquent d'être détenus ou arrêtés et les enfants réfugiés nés en Zambie risquent de devenir «apatrides». Ces lacunes en termes de protection sont progressivement comblées grâce à un projet de vérification pour les réfugiés congolais prévu les mois prochains. Un soutien supplémentaire au gouvernement est nécessaire pour mettre en place des systèmes garantissant la poursuite de l'enregistrement et de l'établissement de profil effectifs des réfugiés.

VIOLENCE ET EXPLOITATION

L'APPLICATION DE LA LOI DANS LES INSTALLATIONS est limitée en raison de ressources insuffisantes. Les postes de police sont délabrés. Ils ne disposent d'aucun équipement de communication et de moyens de transports très limités. Ils sont donc incapables de répondre aux demandes d'assistance, de mener des patrouilles régulières de sécurité et de traiter efficacement les cas de violence et d'exploitation graves, comme les abus sexuels et les violences à l'encontre des enfants. Ainsi, les réfugiés s'appuient sur les systèmes traditionnels, qui ne répondent pas aux normes internationales.

ration des soins de santé de base, et notamment la pénurie de personnel médical et de transport. Dans le domaine de l'éducation, des lacunes existent en termes de matériel et d'accès à l'éducation pour les jeunes enfants, à l'enseignement supérieur et à l'éducation non institutionnalisée.

Dans le domaine des infrastructures, les changements nécessaires comprennent la consolidation des camps au fur et à mesure que la population réfugiée diminue; l'amélioration des routes et l'approvisionnement en eau ainsi que des activités de dépollution de l'environnement au camp de Mwangé après sa fusion avec le camp de Kala.

L'accès au système judiciaire est limité en raison du manque d'accès aux tribunaux et à des conseils juridiques indépendants. La capacité de la police doit être renforcée par l'augmentation des ressources et de la formation; les victimes d'abus sexuels, de violence sexiste et d'autres formes d'abus et d'exploitation ont besoin de meilleurs services; l'accès à la justice doit être assuré moyennant une assistance juridique gratuite et l'organisation de séances itinérantes pour les tribunaux.

BESOINS ÉLÉMENTAIRES ET SERVICES ESSENTIELS

DES LACUNES EN TERMES DE PROTECTION ONT ÉTÉ soulignées dans la délivrance de tous les services essentiels pour différentes populations réfugiées. Un pourcentage important de réfugiés dépend des rations alimentaires. Le retrait progressif du soutien du Programme alimentaire mondial, au cours des deux prochaines années, laissera un déficit grave en matière de distribution de vivres. Quelque 3 000 réfugiés vulnérables sont incapables de générer suffisamment de revenus pour faire face à leurs besoins alimentaires. Les réfugiés récemment arrivés dans les installations ont également besoin de soutien pendant les deux premières récoltes. Les soins de santé sont limités à cause du manque de personnel médical, d'installations limitées et d'un approvisionnement insuffisant en médicaments et en équipements. La prévention de la malaria, la prévention et les soins pour les malades du VIH/SIDA, la grossesse sans risque et la fourniture d'informations générales dans le domaine de la santé et la nutrition ont été identifiés parmi les lacunes.

L'éducation pour les réfugiés connaît une rotation élevée des enseignants dans les camps et les installations, des taux d'abandon élevés, un manque d'installations scolaires et de matériels éducatifs adéquats. Des contraintes financières limitent l'accès à l'éducation. Des lacunes très importantes existent en matière de soins pour les jeunes enfants, d'éducation non formelle et de réponse aux exigences des enfants ayant des besoins spécifiques. Les infrastructures dans les camps et les installations ont besoin d'être rénovées et, dans la mesure du possible, les camps/installations devraient être consolidés.

Solutions durables

Toutes les options en matière de solutions durables pour les réfugiés sont poursuivies – rapatriement librement consenti, intégration locale et réinstallation. Certains réfugiés sont réticents à rentrer chez eux à cause de l'inaccessibilité de leurs régions d'origine, de la barrière de la langue, des mesures d'aide insuffisantes et du manque d'informations sur leur pays d'origine. Nombreux réfugiés parmi les réfugiés angolais sont en Zambie depuis des années et relativement intégrés dans les communautés locales, certains étant nés dans le pays. La Zambie pourrait accorder un séjour permanent à certains réfugiés angolais qui restent et qui ont des liens ethniques étroits avec



les communautés d'accueil, en particulier par des mariages mixtes. Cela pourrait être une étape vers l'intégration locale et, avec une aide internationale suffisante, ce processus pourrait être renforcé. Quelque 7 000 réfugiés angolais ont exprimé le souhait de rentrer chez eux. Les négociations entre les Gouvernements angolais et zambien sont en cours pour trouver un accord sur le cadre pour le rapatriement de ces réfugiés. Quant à la réinstallation, c'est une solution uniquement pour un nombre limité de réfugiés.

L'ÉVALUATION DES BESOINS GLOBAUX DANS LA NOUVELLE STRUCTURE DE BUDGET RBM (Gestion axée sur les résultats)		USD
Environnement de protection favorable		3 000
Processus et documents de protection équitables		266 300
Protection contre la violence et l'exploitation		945 000
Besoins élémentaires et services essentiels		2 118 418
Participation communautaire et auto-gestion		510 000
Solutions durables		70 000
Relations extérieures		—
Support opérationnel		1 000 000
Total		4 912 718

PARTICIPATION ET GESTION COMMUNAUTAIRES

LA PARTICIPATION DES RÉFUGIÉS EST ENCOURAGÉE dans les camps de réfugiés par l'intermédiaire des comités généraux et des groupes de travail sur des questions comme la violence sexuelle et sexiste ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA. Des réfugiés travaillent dans les services de santé et d'éducation du camp. Les groupes ethniques minoritaires estiment que le groupe majoritaire domine les affaires du camp et l'emploi dans le camp. La participation des femmes et la représentation des jeunes sont également défectueuses. Des mesures sont nécessaires pour éliminer le risque de marginalisation en raison de différences liées à l'ethnie, au genre ou à l'âge.

Bien que l'autonomie soit encouragée, les réfugiés sont confrontés à un certain nombre de contraintes, notamment l'absence de liberté de circulation, les restrictions quant au lieu de travail, le coût prohibitif des permis de travail et des opportunités limitées. Les réfugiés disposent de ressources et/ou de compétences insuffisantes pour s'engager dans des activités génératrices de revenus, ainsi qu'un accès limité aux marchés. Ces questions peuvent être réglées à relativement moindre frais, tout en apportant d'immenses bénéfices. Des programmes de formation sont nécessaires pour développer les compétences en matière de formation, de commerce et de marketing. Une aide peut être accordée à ceux qui sont formés pour créer des petites entreprises dans des domaines comme l'agriculture et l'élevage. L'autonomie contribue à l'intégration locale et donne aux réfugiés des compétences dont ils auront besoin lorsqu'ils rentreront chez eux. ■



PUBLIÉ PAR :

UNHCR

Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Editeur
Jennifer Pagonis

Version française
Haude Morel

Design
Françoise Jaccoud

Remerciements à tous
les collègues sur le
terrain et au siège pour
leurs contributions

Contactez ODM
pour toute information
complémentaire
change@unhcr.org

www.unhcr.fr/gna